



COMMUNE D'ANIÈRES

**Concerne : Réponse à la pétition concernant la mise en place de vidéos de surveillance**

Mesdames, Messieurs,

Désireux d'être au plus proche des aspirations des habitantes et habitants d'Anières et constatant une inquiétude relative à la sécurité en particulier à Chevrens, nous avons décidé d'organiser une matinée d'information et de dialogue. Ouverte à toutes et à tous, cette séance a réuni, en ma présence, des représentants de la police cantonale, municipale ainsi que de la société de sécurité privée que nous mandatons.

Nous nous proposons de vous en donner une brève restitution des points abordés sous forme de doléances exprimées et des réponses apportées par les corps sus-mentionnés.

**Doléance : la vitesse des voitures et des cyclistes n'est pas respectée sur la route de Chevrens**

**Réponse :** une campagne de prévention a été décidée comprenant la mise en place d'un radar préventif sur la route de Chevrens, mais également sur les chemins de Bassy et des Avallons. Le radar a été installé mi-septembre pour une durée de 3 semaines sur chacune de ces zones. Suite de quoi, les données récoltées nous permettront de poser avec plus de précision le diagnostic de la situation.

À moyen terme, des aménagements de modération de trafic, ainsi que l'abaissement du régime de vitesse vont être réalisés sur la route de Chevrens sur le tronçon compris entre le giratoire de la Mairie et le hameau.

À cette même échéance et à l'échelle de la commune, l'ensemble des routes communales, où la nécessité a été identifiée, va faire l'objet d'aménagement de modération de trafic. La Mairie communiquera en temps voulu le développement de ces projets.

Je précise enfin qu'au printemps 2024, les arrêts de bus communaux seront réaménagés pour les personnes à mobilité réduite. En parallèle, une zone de modération de vitesse et un nouveau passage piétons à l'arrêt « Bassy » seront créés dans le but de sécuriser les usagers qui souhaitent traverser la chaussée à cet endroit.

**Doléance : les aménagements de la zone 30 km/h du hameau de Chevrens (coussins berlinois et trottoir abaissé) ne suffisent pas à réduire la vitesse, en particulier des vélos 45km/h**

**Réponse :** Les coussins berlinois sont des aménagements répondant aux exigences normatives relatives aux zones de rencontre. Ils sont mis en œuvre depuis de nombreuses années à satisfaction. Ils présentent l'avantage de modérer la vitesse des automobilistes sans entraver celle des cyclistes. Enfin, ils permettent la récolte des eaux de ruissellement sans aménagements supplémentaires et peuvent être implantés en compatibilité avec un trottoir abaissé, ce qui est précisément le cas à Chevrens. Au sujet du trottoir abaissé

existant et de la prolongation de celui-ci à l'entrée sud du hameau, il est conforme aux normes en vigueur avec sa hauteur de 3 cm. Ceci étant, sensible aux remarques des habitants, nous avons informé la police municipale de veiller au respect de la vitesse de 30km/h, y compris par les vélos.

**Doléance : la plateforme douanière sise sur la route de Thonon est dangereuse. Une concertation avec les garde-frontières est souhaitée.**

**Réponse :** Un projet de refonte complète de cette plateforme douanière incluant des aménagements de modération de trafic et de mobilité douce est actuellement mené par l'Office cantonal du génie civil (OCGC) en concertation avec les représentants des garde-frontières, de la Confédération et des autorités françaises et communales.

Ce projet est prêt à faire l'objet d'une autorisation de construire mais il est aujourd'hui en attente de la signature des conventions de servitude entre les différents propriétaires. Je suis ce projet depuis de nombreuses années en multipliant les contacts avec les représentants des parties concernées, sans succès pour l'instant. L'Exécutif d'Anières a rencontré le nouveau magistrat cantonal en charge de la mobilité, M. Pierre Maudet, et lui a fait part de son insatisfaction.

**Doléance : Des incivilités ont été relevées le long du sentier longeant la rivière Hermance. Par ailleurs, le comportement des automobilistes qui stationnent de manière sauvage devant les vignes est dénoncé.**

**Réponse :** La commune a envoyé une demande d'adhésion, en début d'année, au Groupement Seymaz Région afin de pouvoir bénéficier des prestations des garde ruraux sur son territoire l'année prochaine. La lutte contre les incivilités dans le milieu rural fait partie intégrante de la palette de prestations délivrées par ce corps de métier. Si ce projet ne devait pas aboutir, nous chercherions une solution avec d'autres communes également intéressées à disposer d'un garde rural.

**Doléance : Depuis ce début d'année, plusieurs cambriolages ont été signalés à la Mairie. Il a notamment été demandé d'organiser une séance publique d'information, prévention des vols et cambriolages, ainsi que le renforcement des horaires de patrouille de la société privée de surveillance mandatée par la commune.**

**Réponse :** La commune a mis en place des mesures pour répondre à cette problématique sur deux axes principaux : la prévention et le renfort des contrôles.

Les mesures préventives ont été de deux ordres, axées sur la communication à la population :

- Le samedi 3 juin, la Commune d'Anières a invité la population aniéroise à venir échanger, le temps d'une matinée, avec des représentants des polices cantonale, municipale et privée (Protectas) et moi-même au sujet de la sécurité à Anières. L'occasion pour les Aniérois de faire part de leurs inquiétudes, de poser des questions et de se voir rassurés quant aux mesures prises par l'Exécutif pour renforcer la sécurité dans la Commune.
- Nous avons réalisé un dossier sur le thème de la sécurité dans le n°18 du journal communal « Côté Anières » paru au mois de juin indiquant comment protéger son domicile, quels réflexes adopter au quotidien, que faire en cas d'absence, comment être attentif aux arnaques, qui appeler en cas de problème. Nous communiquons également en période de vacances sur nos supports numériques (réseaux sociaux, site internet).

Sur le volet des contrôles, il est renforcé sur le territoire communal depuis 2022 via l'augmentation des tournées de la société privée de sécurité qui réalise des patrouilles pour surveiller autant les personnes que les biens sur fonds publics et privés.

**Doléance : certains habitants souhaitent un recours plus systématique à la vidéosurveillance.**

**Réponse :** Légalement, la vidéosurveillance est destinée à garantir la sécurité des personnes et des biens se trouvant dans ou à proximité immédiate de lieux publics ou affectés à l'activité d'institutions publiques. C'est pourquoi nous avons installé des caméras à la Mairie. Le nouveau parking souterrain de deux étages, qui ouvrira à la fin de l'année, en sera également pourvu. En revanche, la vidéosurveillance n'est pas destinée à surveiller des biens fonds privés sur lesquels les cambriolages ont lieu.

En outre, un réseau de vidéosurveillance, pour être réellement efficace, nécessiterait des moyens techniques et humains disproportionnés, à savoir des caméras sur toutes les rues de la commune ainsi qu'une présence humaine 24h/24 pour visionner toutes les images en direct.

Sur le plan des principes, on peut aussi se poser la question du rapport coût/bénéfice en lien avec l'atteinte à la sphère privée.

Il est reconnu par toutes les instances de police que le meilleur moyen de prévenir un cambriolage est de mettre en œuvre des mesures organisationnelles et techniques à son domicile, par exemple :

- Déposez vos valeurs et documents importants dans un coffre-fort bancaire.
- Fermez bien toutes les fenêtres et les portes avant de quitter votre domicile.
- Ne dévoilez pas votre absence prolongée par des indications telles que billets à la porte, boîte aux lettres qui déborde ou des messages sur votre répondeur automatique.
- Méfiez-vous des soi-disant cachettes de clés sûres, telles que paillasson, casier à lait, pot de fleurs, etc. qui sont parfaitement connues des cambrioleurs.
- Soyez prudents en confiant vos clés. Évaluez soigneusement à qui vous pouvez faire confiance et de qui vous devez vous méfier.
- Entretenez-vous avec vos voisins sur le thème de la sécurité : comment et quand vous pouvez vous entraider ?
- En soirée et surtout pendant les mois d'hiver, laissez croire à une présence dans votre logement lorsque vous êtes absents.

En conclusion, comme vous pouvez le constater à la vue des mesures prises ci-dessus et celles déjà en vigueur depuis plusieurs années, la sécurité des Aniéroises et des Aniérois est plus que jamais notre priorité. Grâce à la collaboration intelligente de nos partenaires de sécurité, de la Mairie et des habitants, Anières doit rester une commune où il fait bon vivre.



Pascal WASSMER  
Maire